



PAR COURRIEL

Québec, le 13 mars 2026

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/25-1037

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande faite en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »), visant à obtenir le ou les documents suivants pour l'année scolaire 2024-2025 :

1. Le nombre total d'inscriptions-cours effectuées en formation à cégep à distance dans le réseau collégial public québécois.
2. Le nombre d'étudiants distincts inscrits à au moins un cours de philosophie (340) à cégep à distance.
3. Le nombre d'étudiant déjà inscrits au Cégep Gérald-Godin

Vous trouverez ci-annexé un document pouvant répondre à votre demande.

Nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc
p. j. 2

Tableau 1. Répartition du nombre d'inscriptions-cours dans le réseau collégial public, selon la modalité d'enseignement à distance¹, au trimestre d'automne, pour l'année 2024-2025

			2024-2025			
Réseau d'enseignement			Asynchrone	Hybride	Synchrone	Total
Réseau public			11 613	11 431	7 813	30 857

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 2026-02-14.

Notes :

1. Le mode d'enseignement à distance indique si l'élève est inscrit à une activité dispensée à distance, en tout ou en partie.

Tableau 2. Répartition du nombre d'inscriptions-cours (philosophie et humanités), dans le réseau collégial public, selon la modalité d'enseignement à distance¹, au trimestre d'automne, pour l'année 2024-2025

Discipline	Réseau d'enseignement	2024-2025		Total
		Asynchrone	Synchrone	
Philosophie (340)		935	133	1 068
Humanities (345)		18	93	111
Total		953	226	1 179

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRA*

Notes :

1. Le mode d'enseignement à distance indique si l'élève est inscrit à une activité dispensée à distance, en tout

Tableau 3. Répartition du nombre d'étudiants inscrits, au Cégep Gérald-Godin, selon le type de fréquentation scolaire et le service d'enseignement, au trimestre d'automne, pour l'année 2024-2025

Type de fréquentation scolaire	Service d'enseignement	2024-2025	
		N	%
Temps plein	Formation ordinaire	1 269	70,8%
	Formation continue	282	15,7%
Sous-total: Temps plein		1 551	86,5%
Temps partiel	Formation ordinaire	66	3,7%
	Formation continue	176	9,8%
Sous-total: Temps partiel		242	13,5%
Total		1 793	100,0%

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 2026-02-14.

Notes :

1. Prendre en compte que ces données ci-dessus incluent les étudiants s'étant désinscrits ou ayant abandonné tous leurs cours conformément à l'article 29 du Règlement sur le régime des études collégiales (C-29, r. 4).

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).